



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances

sur l'examen du

RAPPORT DE GESTION 2023

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales,

Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion et des finances (ci-après « COGEFI ») s'est réunie deux fois pour l'examen des comptes et de la gestion 2023. Une première fois le lundi 6 mai 2024 de 20h00 à 22H40 à la salle des Commissions pour une séance de préparation, à l'issue de laquelle une liste de questions sur les comptes et la gestion a été transmise à la Municipalité. Une deuxième fois le vendredi 17 mai 2024 de 8h00 à 19h00 dans la salle du Conseil communal pour l'audition de l'ensemble de la Municipalité, ainsi qu'une troisième fois le 22 mai 2024 avec le Syndic uniquement pour des questions complémentaires.

Les compositions de la COGEFI pour ces deux séances étaient les suivantes :

Séance de préparation du 6 mai 2024

Présidente :	Madame	Nadine REICHENTHAL (ASSE)
Membres :	Mesdames	Carmen FANKHAUSER (ASSE) Cindy NUSSBAUMER – PICARD (VERTS)
	Messieurs	Olivier CHABANEL (PLR) Michael HAUSCHILD (ASSE) Simon HOSTETTLER (PLR) Michel RACINE (SCD)

Séance de travail du 17 mai 2024

Présidente :	Madame	Nadine REICHENTHAL (ASSE)
Membres :	Mesdames	Carmen FANKHAUSER (ASSE) Cindy NUSSBAUMER – PICARD (VERTS)
	Messieurs	Olivier CHABANEL (PLR)

Michael HAUSCHILD (ASSE)
Simon HOSTETTLER (PLR)
Michel RACINE (SCD)

Rapportrice pour la gestion : Carmen FANKHAUSER (ASSE)

Séance de travail du 22 mai 2024

Présidente : Madame Nadine REICHENTHAL (ASSE)
Membres : Mesdames Carmen FANKHAUSER (ASSE)
Cindy NUSSBAUMER – PICARD (VERTS)
Messieurs Olivier CHABANEL (PLR)
Michael HAUSCHILD (ASSE)
Simon HOSTETTLER (PLR)
Michel RACINE (SCD)

Rapportrice pour la gestion : Carmen FANKHAUSER (ASSE)

Déroulement de la séance du 17 mai 2024

A l'exception du syndic, excusé et remplacé, en partie, par ses collègues lors de cette séance, les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle durant la journée, en présence durant l'après-midi uniquement, du boursier communal Monsieur Didier REYMOND et selon l'horaire suivant:

Matin :

8h30 – 9h30 : René Piller (dicastères René Piller)
9h30 – 10h30 : Olivier Matthey (dicastères Olivier Matthey)
10h30 – 11h30 : Corinne Willi (dicastères Corinne Willi)
11h30 – 12h30 : Anne Merminod (dicastères Anne Merminod)

Après-midi :

14h00 – 15h00 : Anne Merminod, Jessica Frei et Didier Reymond (dicastère Dubuis RH)
15h00 – 16h00 : Corinne Willi et Didier Reymond (dicastères Dubuis – Municipalité, SMUN, OPR, Finances Transports publics, Aménagement du territoire, Promotion économique)
16h00-17h00 : Corinne Willi et Didier Reymond (questions résiduelles)

La COGEFI a ensuite siégé à huis clos de 18h00 à 19h00, puis a présenté à l'ensemble de la Municipalité (excepté Messieurs Dubuis et Piller) et au boursier un premier feedback.

La COGEFI remercie la Municipalité présente, ainsi que le boursier pour leur disponibilité et pour les explications et réponses reçues.

Les documents suivants ont été transmis à la COGEFI pour analyse :

- Le rapport de gestion 2023
- Les comptes communaux 2023
- Le préavis 09/2024 Comptes 2024
- Le rapport FIDENTER sur la vérification des comptes annuels

Les documents suivants ont été remis en séance :

- Comptes par nature - exercice 2023
- Pyramide des âges du personnel communal sans le service enfance et jeunesse
- Justification du compte 3187.000
- Détail sur l'impôt foncier

I. PREAMBULE

Dans le cadre de son analyse, la COGEFI a examiné le rapport de Gestion 2023, Elle relève la qualité dudit rapport et en remercie les auteurs. Les membres de la COGEFI regrettent l'absence du Syndic M. Etienne Dubuis durant la séance du 17.05.2024 et du boursier le matin, alors même que la COGEFI a annoncé son agenda à la Municipalité, six mois auparavant. Ainsi, une rencontre avec le Syndic et la COGEFI a dû avoir lieu dans un deuxième temps.

II. ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION

La commission salue l'excellent travail réalisé par les différents services communaux pour la création de ce rapport. Elle remarque une nette amélioration de la qualité et de la pertinence du rapport d'année en année. Le rapport de gestion ne tient pas compte des rapports des sociétés locales dont les activités peuvent être consultées auprès de ces dernières.

III. AUTORITES

Promotion et développement économique

La commission s'interroge sur l'absence d'activités pour le développement économique, un dicastère pourtant essentiel en vue des projets d'envergure à venir au sein de notre commune :

- le grand chantier du Laviau
- la construction d'une nouvelle voirie-déchetterie
- l'agrandissement de l'école

La municipalité s'appuie sur l'impact positif prévisible de la péréquation sur notre commune, un gain d'environ 1 à 1.5 millions de CHF par année. Il faut cependant attendre les décisions finales concernant cette diminution de la charge espérée. Ainsi, la commission réitère l'importance d'une stratégie à plus long terme quant à la recherche de revenus supplémentaires, afin d'assurer le financement de l'agrandissement de l'école par exemple. En outre, il lui semble essentiel de garder un lien privilégié avec le tissu économique local en organisant des rencontres ponctuelles et en intégrant davantage ces PME dans le cadre et la vie de notre commune dont les commerçants font également partie. Il s'agit de l'attractivité de notre commune, laquelle influence directement le maintien et la venue de nouveaux contribuables intéressants. Ainsi, la COGEFI demande : quelle est la stratégie pour attirer et maintenir des entreprises et fidéliser les commerçants ?

D'après M. le Syndic durant 2024 un questionnaire sera soumis aux entreprises. L'objectif principal étant de garder les entreprises actuelles. La COGEFI se réjouit de pouvoir lire ce questionnaire dès que possible.

Des finances difficiles à rééquilibrer / DDP Pâqueret – page 5

L'activité principale de promotion économique, visible dans les comptes, est la mise en droit de superficie (DDP - Droit Distinct et Permanent) des parcelles n°404 et n°652 aux Pâqueret. Ce droit confère à une entreprise, collectivité ou institution la possibilité de détenir, d'utiliser et de développer des constructions sur ces parcelles appartenant à notre commune. Cette approche financière du développement économique a été initiée en 2019 par l'ancienne municipale Mme Theumann, chargée du développement économique et des finances notamment. Le rapport de gestion de 2019 confirme qu'il s'agit d'un « projet important de mise en valeur du patrimoine immobilier et plus particulièrement des terrains. Une expertise fiscale a été faite. »

La municipalité a informé le Conseil communal qu'un droit de superficie immobilier « Pâqueret » aurait rapporté CHF 750'000 annuellement à la commune, un constat par suite d'une série d'études réalisées par une entreprise spécialisée. Des entreprises sont ainsi venues pour signaler leur intérêt et la Municipalité ayant réalisé cette étude d'évaluation a ensuite établi une liste avec des critères envoyés à ces entreprises.

Parallèlement, un groupe de travail composé de quatre conseillers communaux a été constitué, afin de travailler sur les critères précédant l'offre des entreprises. Malheureusement 50% des conseillers ont démissionné invoquant semble-t-il un manque de transparence ainsi qu'une communication évasive de la part de la Municipalité.

Le Conseil communal a reçu l'information le 13 septembre 2023 que les offres de trois entreprises reçues ont été refusées par la Municipalité. Celle-ci estimait que l'intégration dans le site aurait été catastrophique et que la rente aurait été clairement insuffisante par rapport au projet.

La COGEFI a demandé un droit de regard sur les critères d'évaluation adressés aux entreprises hormis les trois critères principaux lesquels sont trop vagues en termes de gestion.

Un droit de regard sur ces documents a été d'abord refusé et ensuite accepté dans un deuxième temps après insistance de la COGEFI. Cette dernière remercie la Municipalité et lui assure son respect de la confidentialité quant à ces documents de l'appel d'offres, qui se composent des éléments suivants :

Partie 1 : Dispositions de procédure

Partie 2 : Descriptif du projet et des prestations

Partie 3 : Données pour l'établissement de l'offre

Partie 4 : Contrat prévu, y c. annexes

N.B. : documents en collaboration avec Wüst Partner SA

Les frais inhérents à la commune concernant ce dossier sont de CHF 47'000.

La COGEFI a ainsi pu revoir la procédure de la Municipalité, qui semble dans l'ensemble correcte et en adéquation avec les règles de gestion d'un tel projet.

La COGEFI a pu constater que les critères de sélection et la grille de validation ont été envoyés aux entreprises. La décision finale de la Municipalité est donc basée sur les critères objectifs et subjectifs qui n'ont pas été transmis à cette dernière.

La COGEFI regrette l'opacité initiale ainsi que la crainte vis-à-vis du devoir de contrôle de la COGEFI. Cette crainte a contribué à une méfiance pendant les sessions qui aurait pu être évitée. Ainsi, nous

espérons dorénavant compter sur une collaboration basée essentiellement sur la confiance et le respect.

Fonction de la municipalité sous-évaluée – page 33

La commission abonde dans ce sens en s'inquiétant du taux d'activité réel des membres de la Municipalité, et relève l'urgence de trouver une solution avant la fin de la législature, afin de garantir une composition et un fonctionnement équilibrés concernant l'ensemble de la Municipalité.

IV. GREFFE

Office de la population et réception – page 42

Comptoir pour les nouveaux habitants. C'est l'enfance et la jeunesse qui intéressent le plus.

V. RESSOURCES HUMAINES

Détail des entrées et sorties du personnel – page 54

Selon la commission il manque une stratégie RH (un plan d'action) pour résoudre le problème du turnover et non du traitement administratif. Les mesures prises depuis trois ans ne semblent pas suffire.

Le Syndic aimerait développer des cours de management pour les cadres en 2024.

Taux d'absentéisme – page 56

La commission constate un taux d'absentéisme de 7.9 %, au-delà de la moyenne dans l'administration à 4.1%. Ainsi, elle aimerait connaître les mesures effectives prises pour éviter les départs. Une veille de l'administration publique a été mise en place pour réduire le taux d'absentéisme, du moins pour l'expliquer. Il y a également une personne de confiance extérieure à disposition pour l'ensemble du personnel communal.

Pyramide des âges – page 55

La pyramide des âges est biaisée à cause de la garderie.

VI. BATIMENTS

Abris PC

Il avait été question de la création d'un abri PC d'envergure sur la zone d'activité et du projet Jordils qui a été abandonné par référendum. Actuellement le taux de couverture est de 90% sur le territoire du district Ouest Lausannois.

Collège des Pâquis – page 61

En 2023 une classe restait libre et dès la rentrée 2024 il est prévu d'ouvrir cette dernière classe. La salle d'art visuel et de musique peut être transformée en salle de classe dite ordinaire en cas de besoin ultérieur.

Des « conteneurs écoles » peuvent être considérées comme solution en cas d'urgence.

Un nombre variable de facteurs importants influent sur le nombre d'élèves par classe dont le maximum est de 22.

Depuis sa construction en 2015, le collège génère des frais conséquents au niveau de l'usure.

Église romane – page 62

Le projet d'une nouvelle orgue est disproportionné et la paroisse va utiliser ce budget pour autre chose. La commune priorise la rénovation des façades de l'église. A moyen terme un relevage complet de l'orgue est prévu.

VII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

Missions et effectifs – page 65

L'ancien chef de service bâtiment semble avoir été très occupé par la garderie et il n'y avait pas de personnel pour des manquements sur les bâtiments communaux. M. Carmine a repris le service depuis juillet 2022 lorsque les travaux conséquents ont débuté un peu partout. Il y aura une répercussion sur les comptes 2024.

Divers et imprévus : implique la rénovation imprévisible pour les bâtiments communaux comme le remplacement de la chaudière de la voirie par exemple, alors que ce bâtiment est voué à la démolition dans une perspective future.

Grâce à l'expertise du chef de service, des cartes d'identité des bâtiments (fiches) sont en cours de création. M. Carmine redessine les plans sur autocad. Actuellement il y a 35% de couverture. Pour l'instant il n'y a pas de fiche complète, car il n'y pas encore de bâtiment terminé. Ce tableau de bord permet une vision globale du parc immobilier afin d'anticiper les interventions.

Digitalisation, modélisation 3 D

La commission s'étonne que St-Sulpice soit la seule commune à ne pas participer au projet commun de l'arrondissement pour la modélisation en 3D, permettant une meilleure lisibilité par les communes et les citoyens des futurs projets de construction.

Réponse de la Municipalité et du chef de service : coûts d'investissements élevés et manque de projets de grande envergure qui nécessitent une vision en 3D dans notre commune. C'est l'outil qui les dérange et non pas la modélisation en 3D. La Municipalité ne connaît pas les coûts supplémentaires en cas d'intégration ultérieure au projet.

Il faut compter CHF 1'400 pour l'intégration de chaque demande de construction (à la charge des propriétaires) ce qui n'est pas indispensable, car à St-Sulpice il y a le gabarit déjà visionnable sur place. La Municipalité est prête à y remédier si la population devait faire une demande dans ce sens.

Recensement des jardins historiques ICOMOS – page 66

La Municipalité, n'ayant pas l'intention de réviser son Plan d'Affectation Communale (PACom), a décidé de ne pas poursuivre la procédure consistant à soumettre ces fiches à l'examen préalable de l'État de Vaud. Elle laisse ainsi la liberté à la prochaine Municipalité, qui souhaitera réviser le PACom, de poursuivre la procédure ou de revoir si nécessaire le contenu de ces fiches.

Aucune conséquence n'est à prévoir pour la commune et les propriétaires concernés, étant donné que ces fiches ne deviendront contraignantes qu'après l'approbation d'un nouveau PACom.

Guichet cartographique mutualisé – page 71

Par l'intermédiaire du SDOL les huit communes ont engagé le bureau HKD pour réaliser un diagnostic des géodonnées communales. L'objectif est d'évaluer le travail nécessaire pour les rendre compatibles (interopérables) en vue de leur publication sur un guichet cartographique régional. Le choix intercommunal de migrer vers un guichet régional sur la plateforme Geocommunes présente l'avantage de ne pas susciter beaucoup de travail pour la commune puisque son guichet actuel utilise déjà cette plateforme.

Éclairage public – page 72

Renouvellement selon les besoins en s'appuyant (également en cas de rénovation comme à la rue du centre) sur les conseils après audit des Services Industriels Lausannois de tout notre système d'éclairage.

Plan d'affectation « sus le jordil » - page 67

Il s'agit d'une parcelle privée appartenant aux enfants_Pestalozzi lequel est gérée par la société Patrimonium. Une discussion avec l'EVAM (Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants) semble être en cours. Durant le troisième trimestre une présentation et une mise à l'enquête auprès du canton de Vaud se feront.

Modification du plan au chemin du Pâqueret – page 67

La modification du plan fixant la limite des constructions au chemin du Pâqueret est souvent associée, à tort, au projet de DDP. En réalité, cette modification répond à la politique (stratégie) sur la mobilité, tandis que le DDP répond à la politique (stratégie) sur les rentrées fiscales de la commune. Une meilleure communication aurait évité cet amalgame par les riverains du chemin du Pâqueret.

Police des constructions – page 68

Le nombre de nouveaux appartements approuvés par un permis est de 10 (source SAT). Quant au nombre de logements que comptait la commune au 31 décembre 2023, il est de 2755, incluant les logements existants, en construction et projetés (source Office de la population).

Nouveaux logements – page 69

Logements : appartements familiaux ou 2 pièces pour avoir une courbe au niveau type de logements ou les nouveaux riverains qui vont arriver à court terme. Cela peut être ajouté au rapport de gestion 2024.

Transports publics – page 74

Notre commune n'est plus dans le Conseil d'Administration des Transports Lausannois et de ce fait n'a plus le droit de participer aux discussions ni celui de voter.

CHF 568 par habitant pour les transports en commun à St-Sulpice (bernois 260/hab.) est un montant exorbitant. Ce que l'utilisateur paie ne compte que 30% sur les revenus. Ainsi, ce sont les communes qui rattrapent le budget des TL. La COGEFI aimerait voir le contrat entre les prestataires de transports (TL, MBC et CFF) et notre commune. Réf. P 11 1800.

La COGEFI demande à la municipalité d'écrire un courrier sur son mécontentement quant à l'augmentation des frais inhérents à notre commune.

VIII. TRAVAUX

Demandes d'occupation - p. 79

Épuration et canalisation dans le secteur privé qui devraient passer dans le secteur public.

Qui paie en cas d'accident ? Il est constaté une augmentation estimée à un tiers environ de canalisations à prendre en charge par la commune.

La Municipalité va agir cas par cas, car la reprise se fait progressivement. Il manque les servitudes avec les propriétaires.

Les collecteurs repris doivent être en état. Jusqu'à présent la charge d'entretien était pour le privé.

Eaux d'arrosage : pour l'utilisation de l'eau du lac il faut une autorisation cantonale.

L'eau est principalement utilisée pour les terrains de foot, les bacs massifs et les fleurs seulement. Il n'y a pas d'arrosage des parcs. Une attention particulière à une végétation nécessitant moins d'eau est donnée.

IX. VOIRIE

Évolution du service – p.86

Aucune entreprise générale totale est prévue pour la voirie et la déchetterie, afin d'éviter des soucis techniques et coûts supplémentaires vécus lors de la construction du collège en 2015 et de la garderie en 2021.

Produits contre les toiles d'araignées – p.87

Les produits contre les toiles d'araignées sont relativement toxiques. Ainsi il y aura un produit adapté pour le dessous des toits et un autre pour les façades etc. où la pluie peut toucher. Nous avons reçu la fiche technique des produits de désinfection.

- Rapport en annexe -

Un courrier ciblé aux propriétaires où une invasion des insectes ou plantes invasives a été constatée sera envoyé prochainement par la commune comme pour les fourmis tapinoma.

X. DÉVELOPPEMENT DURABLE, TOURISME ET CULTURE

Le développement économique a été peu travaillé en 2023 avec beaucoup d'engagement pour le tourisme (charge de travail de la chargée communale).

Festivals des arts de rue : 50% de participants hors St-Sulpice grâce à la promotion dans les bus. Retour médiatique au niveau local.

Pour rappel, le rapport de gestion ne tient pas compte des rapports des sociétés locales dont les activités peuvent être consultées auprès de ces dernières.

Types d'animation jeunesse : décoration, concours, conteurs, etc.

XI. ENFANCE ET JEUNESSE

Sur décision cantonale, abolition des taxes de séjour pour les étudiants, seule la taxe aux déchets est perçue.

VCEUX DE LA COGEFI pour 2024

1. Présence de la Municipalité au complet pour un rendez-vous agendé il y a six mois.
2. La COGEFI approuve l'acceptation de rencontrer les services communaux, afin de mieux comprendre et connaître leur fonctionnement.
3. Établir une vision concrète sur la promotion économique et sur l'accompagnement des entreprises sur le territoire et connaître le plan d'action.
4. Recevoir la liste des investissements y compris les pré-études à jour.
5. Les investissements ne devant pas figurer dans les budgets de fonctionnement, un tableau précis du type de financement des investissements serait le bienvenu. (Il est important de savoir si c'est une dépense courante pour la gestion de fonctionnement ou des honoraires pour envisager des investissements).
6. Prévoir des ateliers, par exemple dans la nature, avec les services communaux pour améliorer la cohésion d'équipe.
7. Pouvoir visualiser sur plusieurs années les projets en cours et leurs états d'avancement (pourcentage de réalisation, retard, etc.), similaire à un tableau de bord.
8. Adapter le taux horaire de la Municipalité afin de garantir une meilleure représentation de la commune et une gestion plus efficace des services communaux.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la COGEFI vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion 2023 de la Municipalité
- du rapport de la COGEFI chargée de son étude

Où les conclusions du rapport de la COGEFI et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 2 juin 2024.

Au nom de la COGEFI

La présidente

Nadine Reichenhal

La rapportrice

Carmen Fankhauser